

**Coordination des services
pour personnes ayant des besoins spéciaux
États financiers**

31 mars 2025

**Coordination des services
pour personnes ayant des besoins spéciaux**
Table des matières
Exercice clos le 31 mars 2025

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'actif net.....	2
État des flux de trésorerie.....	3
Notes complémentaires	4

Au conseil d'administration de Coordination des services pour personnes ayant des besoins spéciaux,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Coordination des services pour personnes ayant des besoins spéciaux (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ottawa (Ontario)

17 juin 2025

MNP LLP

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

MNP

**Coordination des services
pour personnes ayant des besoins spéciaux
État de la situation financière**

Au 31 mars 2025

	2025	2024
Actif		
À court terme		
Trésorerie	6 514 516	5 093 256
Débiteurs (note 4)	935 042	1 484 148
Charges payées d'avance	99 755	74 201
	7 549 313	6 651 605
Immobilisations corporelles (note 5)	405 012	460 523
Immobilisations incorporelles (note 6)	29 489	51 192
	7 983 814	7 163 320
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	7 776 258	6 864 903
Avantages incitatifs à la location reportés	238 729	270 560
	8 014 987	7 135 463
Engagement (note 8)		
Éventualités (note 9)		
Actif net (insuffisance)		
Non affecté	(31 173)	27 857
	7 983 814	7 163 320

Approuvé au nom du conseil d'administration,

Administrateur



Administrateur



**Coordination des services
pour personnes ayant des besoins spéciaux
État des résultats et de l'évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Produits		
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires		
Apports	71 470 658	59 289 093
Financement lié à la COVID-19	11 575	391 266
Family Services Toronto – Programme Passeport	2 130 438	2 034 614
Autres produits provenant des clients	31 831	31 831
	73 644 502	61 746 804
Charges		
Dépenses liées aux clients	62 597 391	51 490 892
Salaires	6 171 917	5 592 582
Programme Passeport	2 130 438	2 034 614
Avantages sociaux	1 460 952	1 219 421
Achat de services	361 024	236 536
Aménagement des locaux	281 350	274 663
Frais de bureau	269 253	233 489
Formation du personnel et recrutement	151 103	136 507
Amortissement des immobilisations corporelles	143 107	140 800
Transport du personnel	50 166	33 705
Amortissement des immobilisations incorporelles	47 083	87 095
Gouvernance de l'Organisme	28 173	16 646
Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 (FSSRC)	11 575	391 266
	73 703 532	61 888 216
Insuffisance des produits sur les charges	(59 030)	(141 412)
Actif net à l'ouverture de l'exercice	27 857	169 269
Actif net (déficit) à la clôture de l'exercice	(31 173)	27 857

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

**Coordination des services
pour personnes ayant des besoins spéciaux
État des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(59 030)	(141 412)
Amortissement des immobilisations corporelles	143 107	140 800
Amortissement d'actifs incorporels	47 083	87 095
Amortissement des avantages incitatifs à la location reportés	(31 831)	(31 831)
	99 329	54 652
Variations des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	549 106	(185 102)
Charges payées d'avance	(25 554)	(316)
Créditeurs et charges à payer	911 355	591 197
	1 534 236	460 431
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(87 596)	(58 974)
Acquisition d'actifs incorporels	(25 380)	(16 678)
	(112 976)	(75 652)
Augmentation de la trésorerie	1 421 260	384 779
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 093 256	4 708 477
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 514 516	5 093 256

Coordination des services pour personnes ayant des besoins spéciaux

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Constitution et nature des activités

Coordination des services pour personnes ayant des besoins spéciaux (l'« Organisme ») a été constitué en société sans capital-actions sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À titre d'organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, l'Organisme est exonéré d'impôts, à condition qu'il remplisse certaines exigences de la Loi.

L'Organisme offre de l'information, du soutien et des conseils aux personnes ayant des difficultés de développement résidant dans l'ancienne Région de l'Est du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Il procure des services d'orientation et de coordination au sein du système de services.

2. Changements de méthodes comptables

Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client

Le 1^{er} avril 2024, l'Organisme a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, *Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client* des Normes comptables pour les entreprises à capital fermé, qui est aussi applicable aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'application de cette nouvelle note d'orientation se traduit par la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un accord d'infonuagique, y compris la répartition de la contrepartie entre les composantes séparables importantes de celui-ci.

L'application de cette nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables au Canada. Ils comprennent les principales méthodes comptables ci-dessous.

Comptabilisation des produits

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les subventions et les apports. Les subventions et les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions et les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus.

L'Organisme reçoit du financement du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires ainsi que de Family Services Toronto. Le montant définitif des produits comptabilisés ne peut être établi tant que les bailleurs de fonds n'ont pas examiné les rapports financiers de l'Organisme pour l'exercice considéré. Tout ajustement découlant de l'examen des bailleurs de fonds est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'ajustement a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux annuels visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique	33 %
Mobilier et matériel	20 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à un taux annuel visant à amortir le coût des actifs incorporels sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Logiciels – coût	33 %
------------------	------

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs à long terme

Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles et les actifs incorporels. Les actifs à long terme destinés à être utilisés sont évalués et amortis de la manière décrite dans la méthode comptable applicable.

L'Organisme réduit la valeur des actifs à long terme destinés à être utilisés lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de fournir des biens et des services. Les actifs font aussi l'objet d'une réduction de valeur lorsque la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui y sont associés est inférieure à leur valeur comptable nette. Si l'Organisme détermine qu'un actif à long terme a subi une dépréciation, il ramène sa valeur comptable à sa juste valeur.

Instruments financiers

L'Organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisme peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisme n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Par la suite, l'Organisme évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisme évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. L'Organisme regroupe les actifs pour les tests de dépréciation, notamment lorsqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour identifier individuellement chaque actif financier du groupe qui s'est déprécié. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction s'interroge notamment à savoir si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement au contrat, comme un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisme doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.

Le cas échéant, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif; le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture; et le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif.

L'Organisme procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'insuffisance des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

**Coordination des services
pour personnes ayant des besoins spéciaux**
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2025

3. Principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers.

Les débiteurs sont présentés après évaluation de leur recouvrabilité, et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée lorsqu'elle est jugée nécessaire. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Le montant de certaines charges à payer est estimé en fonction des coûts prévus.

Par nature, ces jugements sont assujettis à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence de changements à ces estimations et hypothèses sur les états financiers pourrait être significative pour les exercices à venir. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client

Un logiciel servant au traitement comptable des accords d'infonuagique a été comptabilisé selon le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».

Les charges au titre des services logiciels pour l'exercice considéré totalisent 117 465 \$ (105 372 \$ en 2024). Ces charges ont été comptabilisées à titre de services achetés.

Les dépenses directement imputables à la mise en œuvre des services logiciels sont passées en charges directement à titre de services achetés.

4. Débiteurs

	2025	2024
Montant à recevoir dans le cadre du programme Passeport	601 749	1 155 961
Taxe de vente harmonisée à recevoir	292 309	304 461
Autre	40 984	23 726
	935 042	1 484 148

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
Matériel informatique	379 833	273 721	106 112	92 926
Mobilier et matériel	83 354	37 979	45 375	56 533
Améliorations locatives	395 431	141 906	253 525	311 064
	858 618	453 606	405 012	460 523

**Coordination des services
pour personnes ayant des besoins spéciaux**
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2025

6. Actifs incorporels

	2025	2024
Logiciels – coût	474 498	449 118
Logiciels – amortissement cumulé	(445 009)	(397 926)
	29 489	51 192

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
Dettes fournisseurs	5 607 995	5 198 484
Charges à payer	1 129 145	773 474
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	746 474	704 855
Salaires et avantages sociaux à payer	292 644	188 090
	7 776 258	6 864 903

8. Engagement

Occupant les locaux en vertu d'un bail qui expire en septembre 2032, l'Organisme paie un loyer de base et les coûts liés aux charges de fonctionnement. Les paiements de loyer annuels minimums estimatifs se détaillent comme suit :

2026	115 199
2027	118 976
2028	122 753
2029	126 530
2030	130 307
Par la suite, jusqu'en septembre 2032	338 042
	951 807

9. Éventualités

Dans le cours normal des activités, l'Organisme reçoit des fonds du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Le Ministère peut vérifier les rapports financiers de l'Organisme afin de veiller au respect des exigences de financement. Si des montants ont été relevés comme devant être remboursés au commanditaire, les ajustements nécessaires sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils ont été relevés.

10. Dépendance économique

L'Organisme tire ses produits principalement de subventions du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Les subventions pourraient cesser d'être attribuées à l'Organisme si celui-ci n'observe pas certaines lignes directrices. La capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités de façon durable est tributaire de son respect des critères établis dans le contrat de services. À la date des présents états financiers, l'Organisme était d'avis qu'il observait ces critères.

11. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisme détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisme à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, d'illiquidité ou de prix autre, à moins d'indication contraire.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier subisse une perte financière si l'autre partie devait manquer à ses obligations. Le principal risque de crédit de l'Organisme est lié à ses débiteurs. L'Organisme établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de certains comptes, des tendances passées et de la conjoncture économique. L'Organisme est d'avis qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit important.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité désigne le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers. L'exposition de l'Organisme au risque d'illiquidité dépend du suivi de ses flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et de la prévision des besoins en trésorerie pour l'exercice.